



La réglementation financière renforce les exigences de traçabilité

La recherche de preuve et la justification d'une transaction s'appuient sur des solutions génériques de surveillance et d'archivage.

PAR SOPHIE MARÉCHAL

■ **La traçabilité** est l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées (selon la norme NF EN ISO 8402 définie en 1987).

Compte tenu des besoins de traçabilité du monde de la banque et de l'assurance, nous installons les mêmes technologies que celles utilisées à l'origine par le secteur très réglementé de l'industrie pharmaceutique, tout en les adaptant aux processus propres à chacun des métiers de la finance », remarque Patrick Cantin, responsable de marché banque-assurance de la division gestion de contenu et archivage d'EMC, fournisseur d'une large gamme de solutions de stockage.

Notion industrielle, la traçabilité s'invite donc dans l'immatérialité des flux financiers. Plusieurs raisons conduisent à mettre en place les moyens de retrouver dans le système d'information la trace d'une action et d'identifier son auteur : malveillance interne, piratage

externe, détournement de fonds... Le cadre réglementaire (Bâle II, MIF...) impose des contrôles et, par conséquent, la mise en place de moyens facilitant, le cas échéant, le travail de l'auditeur qui mènera l'enquête ou la vérification de conformité. « L'immatériel contribue à la création de valeur dans le secteur bancaire qui investit donc beaucoup dans la performance de son système d'information, détaille Laurent Charvériat, cofondateur et directeur général d'I-Tracing, société de conseil et d'ingénierie spécialisée dans la mise en œuvre de projets de traçabilité. Mais en mettant en place toutes ces technologies, on perd de vue la simple notion d'information. Avant même de parler de solution de traçabilité, il faut s'interroger sur les processus. Comment met-on en place la circulation de l'information, qui accède à quoi, quelles sont les données sensibles ? »

Si les solutions proposées sur le marché sont génériques, elles doivent néanmoins s'adapter à des processus particuliers des divers métiers de la finance. La recherche de traçabilité se traduira de deux manières, soit par un besoin de remontée d'indicateurs autour des problématiques de sécurité, soit par le besoin de conserver des documents ou des fichiers de nature et de formats différents ayant contribué à réaliser une opération ou une transaction.

Prévention

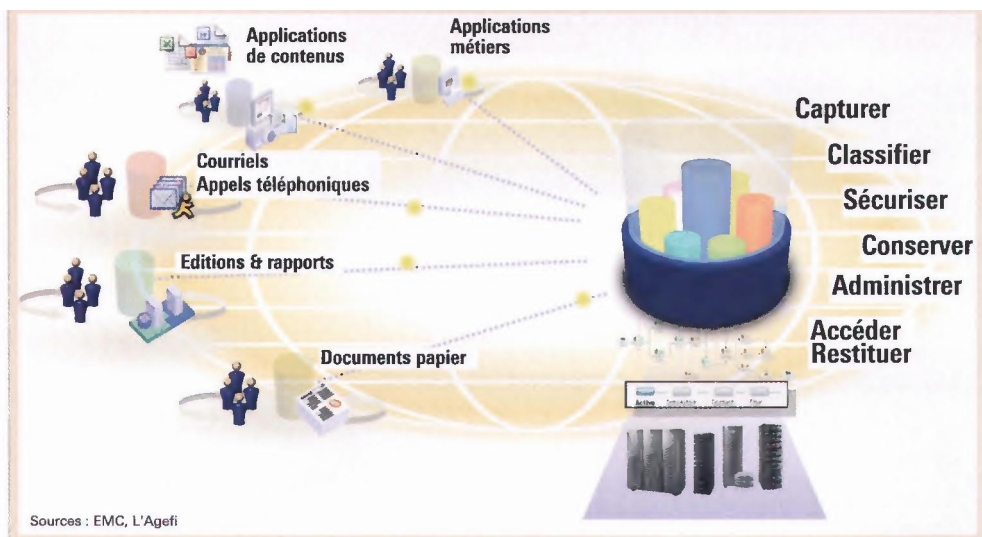
« Il est illusoire de vouloir conserver l'intégralité des traces produites par un système d'information, explique Stéphane Aubert, responsable de la sécurité des systèmes d'information de Sofinco. Nous devons cependant bien la maîtriser pour réaliser une sélection d'événements qui pourraient entrer dans le contexte de scénarios d'attaques ou de fraudes. » Ainsi, grâce à la mise en place d'un outil d'analyse qui réalise la corrélation entre plusieurs types d'événements, il est possible de lancer des alertes en cas de fonctionnement atypique. Ces mêmes outils produiront des rapports journaliers et des tableaux de bord détaillant, sur des applications sensibles, la traçabilité des pièces jointes qui sortent vers l'extérieur, les utilisateurs connectés aux différents systèmes ou encore les modifications d'informations.

« Après avoir analysé le comportement des personnes qui se connectent sur internet, nous ajoutons maintenant l'analyse de la donnée en protégeant l'information elle-même et pas seulement le fichier », note Dominique Loiselet, directeur général de Websense France, qui propose une solution de gestion des accès internet et de prévention des fuites d'information. Ainsi, l'algorithme analyse, à partir de caractéristiques

Centraliser les actifs numériques pour mieux les restituer

La traçabilité s'appuie sur une véritable gestion des actifs numériques de la banque. Toutes les sources d'information sont numérisables et pourront contribuer à retracer une opération dans le cas d'un contrôle ou d'un audit.

Le serveur d'archivage est piloté de manière centralisée. Il capture et indexe les différentes sources puis les met à jour selon la politique de conservation et de gestion des supports physiques de stockage.



Sources : EMC, L'Agefi



jugées sensibles comme un numéro de carte bleue, le contenu d'un e-mail, d'un fichier joint, d'un message instantané ou l'impression d'un document en réseau. Un tableau de bord récapitule la nature des contenus identifiés lors des échanges internes et externes.

Les solutions d'archivage et de gestion électronique de documents (GED) vont pour leur part être mis à l'honneur grâce à la directive européenne sur les Marchés d'instruments financiers (MIF). L'exigence de fournir la preuve de la meilleure exécution d'un ordre entraîne en amont une réflexion sur la manière de conserver toutes les traces. Il faut par exemple pouvoir rendre accessible de manière numérique la confirmation par fax d'un ordre passé par téléphone. « *Les banques qui se sont équipées de solutions de GED réfléchissent à la manière d'y intégrer des bases d'informations transverses et tous les éléments du suivi de clientèle pour prouver que la capacité du client a été vérifiée* », confie Nicolas Chapis, associé du cabinet Ineum Consulting en charge des institutions financières.

Intégrité

On peut aussi imaginer recouper les informations provenant de bases de positions de *trading*, utilisées actuellement pour identifier les dépassements de *value at risk* dans les fonctions de *backtesting*. De telles bases, comme celles reposant sur la technologie d'archivage IQ de l'éditeur de base de données Sybase, sont en fonction en particulier chez BNP Paribas et Natixis dans les *reportings* d'analyse de risque. « *Un*



L'AVIS DE... Eric A. Caprioli,
avocat au barreau de Paris, spécialiste en propriété intellectuelle et technologies de l'information

« *Le juriste et l'ingénieur travailleront ensemble* »

Comment s'organise-t-on pour fournir une preuve électronique juridiquement recevable ?

Qu'il s'agisse de définir une piste d'audit ou une trace, la démarche partira de l'informatique pour remonter vers le juridique. Le juriste et l'ingénieur travailleront ensemble pour définir la nature de la trace, sa finalité et son spectre technologique. Ils partent du besoin, comme la nécessité de prévoir une trace sur un ordre de Bourse, réfléchissent aux inconvénients en fonction de l'opération et des exigences légales. Ces opérations seront décrites dans des contrats, des conventions de preuves ou des chartes qui auront alors valeur juridique dès lors que l'organisation les aura rendus opposables.

Quels sont les éléments technologiques indispensables à un système de traçabilité ?

Les trois éléments clés auxquels doit répondre la traçabilité du système d'information sont l'horodatage/datation, l'archivage et la signature électronique/authentification. L'auditeur s'appuiera sur les référentiels basés sur ces trois paramètres

pour effectuer ses contrôles. En effet, pour reconstituer une opération dans un système d'information, il faut interroger un système d'archivage, identifier le signataire et la date associée à l'action, sur la base d'un fichier intègre.

Comment cela se met-il en œuvre ?

La datation sera réalisée par un serveur d'horodatage selon les règles de l'art. L'heure garantira le déroulement du processus d'archivage, celui-ci sera défini sur trois axes : le mode d'enregistrement de l'information, sa sécurisation et sa restitution ou son accès. L'ensemble des dispositifs de stockage et son renouvellement dans le temps seront consignés dans la politique d'archivage électronique sécurisée globale*. Enfin, toutes les actions sur le flux des informations devront être validées sur la base d'un certificat ou d'une signature électronique afin de vérifier l'identité de la personne qui a réalisé l'action.

* Site de la DCSSI : www.ssi.gouv.fr

système de gestion de contenu complet comprend une partie d'informations vivantes et une partie qui enregistre une information qui ne sera plus modifiée », explique Cyril Chiche, directeur des opérations d'Avitis. Cette société d'intégration, spécialiste des solutions de management de contenu, distribue le logiciel View Direct conçu par Mobius Management Systems, une offre pré-

sente dans de nombreuses banques et adaptable au contexte de la MIF. A partir d'un poste de pilotage unifié seront gérés la capture, l'indexation et l'archivage des informations. Seront ainsi conservés les actifs numériques de l'entreprise, consolidés sur une base unique. En cas d'audit, ce dispositif garantira l'intégrité du document grâce au système d'horodatage associé. ■